



Le directeur général des services



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

<u>Objet</u>: Service de location de vélos en libre-service ZOOV – mise en place de station d'expérimentation

Séance du 17 décembre 2020 Convocation du 11 décembre 2020 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, MM. Numa Isnard, Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,





Séance du 17 décembre 2020

\underline{OBJET} : Service de location de vélos en libre-service ZOOV — mise en place de station d'expérimentation

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'offrir sur son territoire un service de vélos en libre-service complémentaire,

Considérant l'intérêt marqué par les Scéens pour ce dispositif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'expérimentation d'installation de stations ZOOV sur le domaine public de la Ville.

AUTORISE le maire à signer les documents afférant à cette opération.

Et ont signé les membres présents Pour extrait conforme

le maire